

Dijon. 18 Mars 1898.

Bon bien cher ami

A la suite de votre dernière
lettre et après nouvelle réflexion,
je ne puis mieux faire vraiment
que m'en remettre absolument
à vous pour cette question de
collaboration à la traduction du B.G.
— sous la double condition seulement:
1^o que je ne serais chargé au plus
que de la partie relative au droit
de famille; 2^o que l'on ne me
demanderait aucun travail pour cette
œuvre avant décembre prochain,
et par conséquent aucun résultat
avant la morte de 1899 environ.
Je compte bien, en effet, n'être
plus chargé de cet insipide cours
de droit international prisé, pour

l'année prochaine; l'altéronne
a été conservée avec risorse qui
n'est pas ^{bonne} plus chant que moi
pour cette branche.

Si donc ~~les~~ vous pourrez accepter
mes deux réserves ci-dessus, je
me sens tout à fait à votre disposition.
C'est à dire que vous pourrez, à
votre choix, me présenter comme
acceptant à M. Lyon-Lac, ou vous
réservez de choisir d'ici Novembre
une personne plus autorisée ou mieux
placée que je ne suis, même répondre
pour vous tout ou partie de ce que
vous me proposez aujourd'hui.
Bant que je n'aurai pas mis la
main au travail, je reste à votre
discretion. C'est entendu.

Tout ce qui est d'aller à
Paris avant l'Agua, j'y aperçois
quelques difficultés. Aucune croy-

cours par semaine, j'ai peu
d'intervalle de liberté: je ne
peux compter que du vendredi
au dimanche, exclus le lundi
où j'ai deux cours. Maintenant
vendredi prochain, nous avons
des examens de Doctorat qui vont
me retenir l'après-midi. Je
ne pourrai donc pratiquement
partir que samedi à 1^h pour
rentrer ici dans la nuit de
dimanche à lundi. Cela me fait
un peu court pour aller à Paris sans
pas mal de fatigue. — Je ne
reculerais pas pourtant devant
la chose, qui n'a rien d'impossible
assurement, si je pouvais proposer
apporter quelque lumière à votre
réunion. Mais voyez que je
n'ai aucun idée de une
métode de travail à proposer.

m' sur les détails à régler. Je n'ai
encore rien fait. J'en suis arrivé à
ce point. J'ignore ce que tu as déjà
pu être entendu entre nous, si tu ne
me donnes pas des difficultés que
nous avons rencontrées au sujet du
travail, pas plus de celles qu'il
faut prendre pour être précis. Mais
je suis dans un état d'ignorance, si
tu dis presque l'ingénierie qui ne me
laisse pas d'illusion sur les sciences que je
peux faire - Des lors et
puisque je ne pourrais, dans cette situation
que j'en suis réduite possiblement, te servir de
proprement que pour me communiquer les
résultats de votre entente?

Mais au surplus, sur la partie de
détail encore, si tu m'abandonnes à moi.
Si tu juges ma prudence entièrement
et sincèrement utile (ce qui me paraît
difficile pour l'amour) je pourrais répondre
à votre appel soit pour le dimanche
de la Passion, soit pour celui de Pâques.

En sorte, je mets toute ma force
solonc à votre disposition. Et si vous
servez bien cordialement les deux mains.

F. Genty

111



Monsieur R. Laleilles.

Professeur à la Faculté de droit.

10 bis. rue du Pre-aux-Clercs.

Paris.

